

TECHNICIEN DE MAINTENANCE EN AGROÉQUIPEMENTS

Diplôme du Ministère chargé de l'emploi de niveau IV
Apprentissage

Devenez spécialiste dans la **MAINTENANCE** et le **DÉPANNAGE** de **MATÉRIELS AGRICOLES**

« VOUS SOUHAITEZ ACQUÉRIR UNE EXPERTISE AINSI QUE DES COMPÉTENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES CONCERNANT L'ENTRETIEN ET LE DÉPANNAGE DES MACHINES AGRICOLES. »

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le technicien de maintenance, le mécanicien de matériels agricoles est capable de réaliser les différentes opérations de maintenance d'un parc de matériels agricoles.

Le titre professionnel permet non seulement d'acquérir des connaissances sur l'entretien et la maintenance des engins agricoles, mais également d'**acquérir une véritable expertise concernant le diagnostic et la remise en état des équipements agricoles.**

Ainsi, les titulaires du titre professionnel peuvent intégrer par la suite le marché du travail, notamment dans des concessions agricoles, des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) ou encore dans des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA).

PUBLIC CONCERNÉ

Il est nécessaire à l'entrée de la formation d'être à minima titulaire d'un des diplômes suivants :

- Bac Professionnel dans les domaines de la mécanique ou de l'agriculture
- Bac Professionnel en agriculture et/ou spécialisé en maintenance de matériels
- CAP en maintenance des matériels
- CS « Tracteurs et Machines agricoles : Utilisation et Maintenance »

Si le candidat possède un autre diplôme en lien avec la formation, l'admission sera effectuée sur étude de dossier.

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation s'effectue **en alternance** entre centre de formation et périodes en entreprise. La formation s'articule en 595 heures de formation (soit 17 semaines en centre de formation) répartie en deux Certificats de Compétence Professionnelle (CCP).

CCP 1 : ASSURER L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES ENGIN ET MATÉRIELS AGRICOLES (280H)

- Réceptionner un matériel, organiser et réaliser les opérations d'entretien programmé et de maintenance préventive
- Réparer des éléments assemblés vissés et pièces mécano-soudées
- Manœuvrer les engins et les matériels en sécurité
- Prendre en charge un matériel, effectuer le remplacement, les réglages des équipements périphériques du moteur thermique
- Prendre en charge un matériel, effectuer l'entretien et le contrôle des :
 - systèmes et composants électriques et électroniques embarqués
 - embrayages et transmissions
 - systèmes de freinage et les pneumatiques
 - des circuits hydrauliques et remplacer les composants

CCP 2 : ASSURER LE DIAGNOSTIC, LA REMISE EN ÉTAT ET LE DÉPANNAGE DES MATÉRIELS AGRICOLES (315H)

- Gérer et planifier la maintenance d'un parc de matériels
- Réaliser les opérations de manipulation des fluides frigorigènes
- Diagnostiquer, dépanner et réparer les moteurs thermiques des matériels agricoles
- Diagnostiquer, dépanner et réparer :
 - les systèmes des composants électriques et électroniques embarqués des matériels agricoles
 - les organes de transmission et de freinage des matériels agricoles
 - les circuits et les organes hydrauliques des matériels agricoles
- Diagnostiquer, dépanner et remettre en état les équipements spécifiques du machinisme agricole

LES POINTS FORTS DU CFPPA D'AMIENS LE PARACLET

ATELIERS : soudure - mécanique - hydraulique

EXPLOITATION AGRICOLE PÉDAGOGIQUE

(machines et parcelles pédagogiques)

MAGASIN DU PARACLET

INTERNAT ET RESTAURATION

